

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT :
ESSONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VERT-LE-GRAND

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze et le sept octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude QUINTARD, Maire

Présents : M. Jean-Claude QUINTARD, MAIRE, M. Bruno NICOLAS, Mme Nicole SERGENT, M. Thierry MARAIS M. Sylvain PARASOTE, M. Pierre MARCILLE ADJOINT, Mme Marie-France PIGEON, M. Alain LEMAIRE, CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES, M. Patrick MAEDER, M. Xavier LETOT, M. Serge VASSORT, Mme Geneviève BRIDOUX, Mme Marie-Thérèse SALMON, M. William FOURNIER, Mme Mauricette MANUELLE, Melle Cécile SCHINTGEN, Mme Nicole GUERNEVE, M. Olivier SCHINTGEN, Mme Simonne CADIX
M. Pierre MARCILLE a été désigné Secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
19	19	19
DATE DE LA CONVOCATION		
30 Septembre 2011		
DATE D'AFFICHAGE		
14 octobre 2011		
N°	2011/42	OBJET :

Taxe d'Aménagement communale : Délibération fixant les taux et les exonérations facultatives

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants :

Le conseil municipal décide, à l'unanimité

D'instituer le taux de 5% sur l'ensemble du territoire

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

La présente délibération annule et remplace la délibération précédente éditée le 20 octobre ayant le même objet

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Préfecture d'EVRY
le

Publiée ou notifiée le

DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Fait et délibéré les jours, mois an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME

Vert-le-Grand, le 6 décembre 2011

Le Maire



J.C. QUINTARD